

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150710-2015_A159-DE
Date de télétransmission : 22/07/2015
Date de réception préfecture : 22/07/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A159

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - ZAC communautaire de la Burlière à Trets - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Approbation du compte rendu annuel à la collectivité (CRAC 2014)

Le 10 juillet 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHÉ Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCÉL Joël – MARTIN Régis – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille – ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir BUCCI Dominique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BONTHOUX Odile – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à BALDO Edouard – MALAUZAT Irène donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – MORBELLI Pascale donne pouvoir à RENAUDIN Michel – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – ROLANDO Christian donne pouvoir à GALLESE Alexandre – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SUSINI Jules donne pouvoir à PAOLI Stéphane – ZERKANI Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BOUDON Jacques – BOULAN Michel – CALAFAT Roxane – FREGEAC Olivier – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique – FRAUDIN Bernard – GIUSTI Michel

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 10 JUILLET 2015

Rapporteur : Roger PELLENC

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Zones d'activités

Objet : ZAC Communautaire de la Burlière à Trets – Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires – Approbation du compte rendu annuel à la collectivité (CRAC 2014)
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La réalisation de la première tranche de la ZAC de la Burlière à Trets a été concédée à la SPLA Pays d'Aix Territoires fin 2010. La concession a été modifiée en décembre 2013 afin d'étendre son périmètre d'intervention à la totalité de la ZAC. Ce rapport présente le Compte Rendu Annuel à la Collectivité du concessionnaire au concédant pour l'année 2014 conformément à l'article L 300-5 du Code de l'urbanisme qu'il convient d'approuver.

Exposé des motifs :

Dans le cadre du traité de concession de la ZAC de la Burlière, le concessionnaire est chargé :

- de la maîtrise foncière, y compris par le biais de la mise en œuvre d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- des formalités légales, réglementaires et techniques liées à la réalisation de l'opération, (procédure Loi sur l'Eau) ;

- de la réalisation des ouvrages et équipements prévus au programme des équipements publics de la ZAC, y compris la remise des équipements à leur gestionnaire respectif ;
- de la commercialisation des lots ;
- de la gestion administrative, financière et comptable de l'opération.

Il est également demandé au concessionnaire de mettre en œuvre une démarche de qualité environnementale sur l'opération.

La SPLA assure donc la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Des instances de suivi ont été mises en place afin d'assurer le contrôle analogue de l'opération par le concédant : il s'agit du comité technique de l'opération, qui s'est réuni 3 fois durant l'exercice écoulé et du comité de pilotage, réuni 1 fois.

Par ailleurs, le concédant exerce un contrôle technique, financier et comptable sur l'opération notamment grâce la production d'un compte-rendu annuel conforme à l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme.

Ainsi, l'article 29 du traité prévoit qu'indépendamment des divers documents élaborés dans le cadre de l'opération, le concessionnaire devra produire au plus tard le 15 mai de chaque année un compte-rendu comportant :

- le bilan prévisionnel et le plan de trésorerie actualisé,
- un tableau des acquisitions et cessions foncières réalisées pendant la durée de l'exercice écoulé,
- une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé comparées aux prévisions initiales et sur les prévisions de l'année à venir,
- un rapport spécifique sur la mise en œuvre de la démarche environnementale de l'opération,
- le cas échéant, le bilan de la mise en œuvre des conventions d'avances,
- le cas échéant, un tableau des subventions perçues et des subventions demandées pendant la durée de l'exercice écoulé auprès des autres personnes publiques, ainsi que le compte rendu d'utilisation des subventions perçues,
- un planning d'opération actualisé,
- un rapport sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique (expropriation, préemption...).

Depuis septembre 2010, la SPLA Pays d'Aix Territoires a donc entamé les missions qui lui sont dévolues. Le rapport au Conseil d'Administration de la SPLA du 17 juin 2015 présente le CRAC 2014.



Synthèse du Compte Rendu Annuel à la Collectivité

Depuis la fin de l'année 2013, la SPLA est concessionnaire de la totalité de la ZAC de la Burlière. Pour rappel, il s'agit de la création d'une zone d'activités économiques en continuité de la zone commerciale existante, dont le périmètre total est de 23 hectares et qui permettra la commercialisation d'environ 12,5 hectares de terrains. Sa vocation est pour partie commerciale et pour partie industrielle et artisanale. Les lots sont à destination de petites entreprises de production et des entreprises de Trets souhaitant se délocaliser dans un espace économique approprié à leurs activités.

Compte rendu de l'année 2014

La campagne d'archéologie préventive réalisée en 2014 a mis en évidence des découvertes majeures sur l'occupation humaine du site. La DRAC a donc prescrit la réalisation de fouilles sur une grande partie du périmètre de la ZAC par arrêté en date du 2 septembre 2014. Des négociations engagées avec la DRAC ont permis de réduire le périmètre de fouilles et de les phaser dans le temps pour pouvoir engager une première tranche de travaux de viabilisation. Suite à une consultation d'archéologues, la réalisation des fouilles a été confiée à l'INRAP. Une subvention pouvant atteindre 20 % du montant de ces travaux sera demandée à l'Etat pour compenser le coût très important de l'archéologie préventive qui s'impose aux collectivités.

La réalisation des fouilles retarde le lancement du marché de travaux, l'élaboration et le suivi des dossiers techniques et réglementaires ont été poursuivis, et le concessionnaire a obtenu l'autorisation au titre de la loi sur l'eau délivrée par arrêté en date du 21 mai 2014.

Sur les aspects fonciers, les négociations ont été poursuivies tout au long de l'année 2014. Les parcelles CH299 et CH316 ont été acquises, et la parcelle CH73 propriété de la CPA rétrocédée à la SPLA. Aujourd'hui, le concessionnaire détient près de 11 ha de terrains sur les 17 ha à acquérir dans le périmètre de la ZAC, 4ha étant propriété de la CPA et seront rétrocédés à la SPLA en 2015.

En conséquence de ces éléments, le réalisé 2014 (562.916€) est en deçà des prévisions présentées dans le CRAC 2013 d'un peu plus d'un million d'euros. En dépenses, l'écart se justifie essentiellement par un report sur l'année suivante des travaux de viabilisation, de l'acquisition d'un terrain privé et de l'apport du terrain de la CPA.

Ce report à 2015 de l'apport du terrain de la CPA diminue également le montant des recettes perçues par la SPLA au cours de l'année 2014 par rapport au prévisionnel du CRAC 2013.

Evolution du bilan

Le nouveau bilan prévisionnel de l'opération a augmenté d'environ 2 millions d'euros dans le CRAC ci-joint, passant de 14,46 millions d'€HT à 16,44 millions d'€HT.

Les deux postes expliquant cette augmentation conséquente sont :

- Le poste des travaux avec l'intégration du surcoût liés aux fouilles archéologiques (+1,5 M d'€).
- Les frais financiers liés à l'emprunt que la SPLA va devoir contracter. En effet, comme pour d'autres opérations de concession, le changement institutionnel à venir ne permet pas d'envisager le versement d'une avance remboursable pour couvrir les besoins en trésorerie de l'opération pour l'année 2016. Jusqu'à présent la trésorerie de l'opération était assurée par une avance versée par la CPA en début d'année et remboursée avant le 31 décembre de cette même année. Pour pallier cette absence d'avance de trésorerie, la SPLA va souscrire un emprunt d'un montant de 8,05 Md'€. Ceci a pour conséquence d'alourdir le budget de l'opération au niveau des frais financiers de 490.591 €.

De côté des recettes, une subvention de l'Etat est intégrée au bilan de manière prévisionnelle pour compenser en partie le surcoût lié aux fouilles. Celle-ci est estimée à 300.000 €. Ce dispositif est en effet prévu dans le cadre de la loi sur l'archéologie préventive et une commission nationale étudiera la demande en fin d'année 2015. Par ailleurs, le plan masse de l'opération a été optimisé pour prévoir la cession d'un lot supplémentaire, soit +200.000 €.

Aussi, compte tenu de ces éléments, la CPA est sollicitée pour augmenter sa participation en numéraire à l'opération pour un montant de 1,4 millions d'€ ce qui nécessite un avenant au traité de concession entre la CPA et la SPLA pour intégrer l'augmentation de la participation et les modalités de versement.

Pour l'année 2015, la participation du concédant s'élèvera donc à 905.267 €, elle se compose :

- de l'apport d'un terrain en nature de la parcelle CH64 pour un montant de 705.267 €,
- d'une participation en numéraire de 200.000 € qui sera versée à l'issue de l'approbation du CRAC 2014.

Perspectives 2015

L'objectif est de finaliser la maîtrise du foncier de la ZAC par la concrétisation des négociations engagées mais aussi par le transfert du dernier terrain appartenant à la CPA (parcelle CH64).

Sur la partie technique, l'objectif est de finaliser les fouilles archéologiques, et de choisir le maître d'œuvre chargé du suivi des travaux de viabilisation. Le marché de travaux pour la

réalisation d'une première phase sera également lancé afin de permettre une commercialisation rapide de l'entrée de la zone.

Vous trouverez ci-joint les bilans établis par la SPLA reprenant le réalisé à fin 2014, le prévisionnel pour les années à venir, et le nouveau bilan prévisionnel actualisé de l'opération.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-4 et suivants ;

VU les délibérations du Conseil communautaire n°2004_A180 du 25 juin 2004 déclarant d'intérêt communautaire la création d'une zone d'activité économique à Trets et l'extension de la Burlière ; et n°2007_A451 du 14 décembre 2007 décidant le lancement de la procédure de ZAC et le lancement de la concertation ;

VU la délibération n°2009_A106 du Conseil communautaire du 26 juin 2009 créant la ZAC ;

VU la délibération n°2010_B432 du Bureau communautaire du 29 septembre 2010 concédant l'aménagement de la première tranche de la ZAC de la Burlière à la SPLA Pays d'Aix Territoires ;

VU la délibération n°2013_A265 du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 approuvant le Dossier de Réalisation de la ZAC et le Programme des Équipements publics ;

VU la délibération n°2013_B532 du Bureau communautaire du 5 décembre 2013 approuvant l'avenant n°1 qui étend le périmètre de concession au périmètre de la ZAC ;

VU le Procès Verbal du Conseil d'Administration de la SPLA Pays d'Aix Territoires du 17 juin 2015 ;

VU l'avis de la Commission Développement Économique et Emploi du 17 juin 2015 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 10 juillet 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC 2014) de la SPLA Pays d'Aix Territoires relatif à la réalisation de la ZAC de la Burlière à Trets ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire ;
- **DIRE** que le montant de la participation de la CPA pour l'année 2015 s'élève à 200.000 € et que ce montant sera imputé sur la ligne de crédit 17344 qui présente les disponibilités nécessaires.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2015**

.....

**4. Communauté du Pays d'Aix – Ville de Trets – ZAC de la Burlière
Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2014
Avenant**

Dans sa séance du 24 avril 2015, le Conseil d'administration a approuvé le compte rendu annuel à la Collectivité pour l'année 2014 établi selon les règles contractuelles et financières passées entre la CPA et la SPLA.

Le bilan financier prévisionnel prenait déjà en compte l'augmentation de la participation de la CPA de 1 M €, liée au surcoût des fouilles archéologiques.

Par ailleurs, le changement institutionnel qui va intervenir à la fin de l'année 2015 va modifier le mode de financement de l'opération puisqu'il sera impossible pour l'année 2016 d'obtenir la reconduite de l'avance de trésorerie comme c'est le cas aujourd'hui.

Il a donc été convenu avec notre concédant de la mise en place d'un emprunt d'un montant de 8,05 M€ d'une durée de 6 ans, à taux fixe, qui avant consultation est évalué à 2 %.

Il sera garanti par la Communauté du Pays d'Aix à hauteur de 80%.

Ceci a pour conséquence de générer des frais financiers pour un montant total estimé à 490 591 €, qui constitue une dépense supplémentaire de l'opération nécessitant une augmentation de la participation du concédant de 400 000 €.

Ainsi, globalement la participation complémentaire de la C.P.A a été évaluée à 1 400 000 € afin d'équilibrer le bilan de l'opération.

Cette augmentation de la participation du concédant fait l'objet d'un avenant n°2 au contrat de concession.

Avenant n°1

Par rapport séparé, le Conseil d'administration a approuvé le compte rendu annuel à la Collectivité pour l'année 2014 qui prévoit notamment les modifications apportées aux modalités de financement de l'opération.

Selon les termes du contrat initial, il est prévu que le concessionnaire puisse solliciter auprès du concédant le versement d'une avance de trésorerie renouvelable afin de satisfaire les besoins de trésorerie temporaire.

Il s'agit d'une avance annuelle, versée en début d'année et remboursée avant le 31 décembre de la même année.

Compte tenu des changements institutionnels devant intervenir en 2016, il est convenu avec le concédant que l'avance de trésorerie prévue pour l'année 2016 ne pourra pas être versée.

Cette absence d'avance de trésorerie en 2016 et, éventuellement, les années suivantes, nécessite que la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES perçoive en 2015 un complément de participation, qui a été évalué à 200 000 € HT.

Le présent avenant à la concession d'aménagement est destiné à modifier la participation financière de la CPA afin de pallier l'absence d'avance de trésorerie en 2016.

Le Conseil d'Administration autorise le Président Directeur Général ou le Directeur à signer les actes correspondants et tous les documents y afférant.

Compte-rendu annuel à la collectivité **Note de Conjoncture modifiée - Année 2014**

La concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC de la Burlière à Trets a été signée par la Communauté du Pays d'Aix et la SPLA Pays d'Aix Territoires le 21 octobre 2010 et a été notifiée le 22 octobre 2010.

Cette concession d'aménagement a fait l'objet de l'avenant n°1, notifié à la SPLA le 17 mars 2014, étendant le périmètre d'aménagement au périmètre total de la ZAC et augmentant sa durée.

La cinquième année de la concession a vu la poursuite des négociations foncières, trois acquisitions foncières importantes et la fin des études préalables :

- Maîtrise foncière : les terrains BRICOMARCHÉ, GONTIER, ROUBAUD (2^e partie), ZADIKIAN, ROYÈRE et GUARNERI ont fait l'objet de négociations, certaines suivies d'actes ou d'accords de principe.
- Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau : la demande d'autorisation, ayant fait l'objet de l'enquête publique fin 2013, a été acceptée par arrêté du 21 mai 2014.
- Le diagnostic archéologique a été réalisé par l'INRAP en mars et avril et a été partiellement positif.
- La DRAC a prescrit le 2 septembre 2014 une fouille archéologique sur 80 000 m².
- La consultation des archéologues a été réalisée fin 2014.
- Une fois le surcoût de la fouille évalué à 1 500 000 € HT, des démarches auprès de la DRAC ont été faites afin de réduire l'emprise de la fouille, qui est passé à 69 000 m², et prévoir une demande de subvention à l'Etat d'un montant prévisionnel de 300 000 € .

CHARGES :

- Acquisitions foncières :

Trois acquisitions, pour un montant total de 458 698 €, ont été réalisées en 2014 :

- le terrain ROUBAUD (CH 299 – 7 050 m²) acquis le 25 novembre 2014, pour le montant de 211 500 € pour le foncier et 6 345 € d'indemnité de résiliation du bail,

- le terrain GONTIER (CH 316 – 925 m²) acquis le 3 octobre 2014, pour le montant de 27 750 €,
- et la parcelle CPA (CH 73 - 10 093 m²) acquise le 14 février 2014 à l'euro symbolique ; cette parcelle ayant été évaluée à 230 120 €.

L'objectif d'acquisitions pour 2014, fixé prévisionnellement à 1 353 225 €, n'a pas été atteint.

- Etudes préalables et honoraires :
 - les études ont coûté 10 135 € HT
 - les honoraires ont atteint 18 476 € HT
- Conclusion pour les charges :
 - Les charges de 2014 se sont élevées à un montant total de 562 916 € HT
 - Dans le précédent bilan, les charges étaient prévues pour 2014 à hauteur de 1 883 325 € HT

Par rapport au CRAC précédent, l'écart constaté pour les charges, de 1 320 409 €, provient des décalages à 2015 suivants : le second apport en nature de la CPA (parcelle CH n° 64), l'acquisition du terrain ROYERE et la première phase de travaux de V.R.D.

PRODUITS :

Les produits en 2014 sont provenus de la participation de la CPA et des produits financiers.

- Participation de la Communauté : l'apport en nature de la CPA s'est réalisé en 2014 pour un montant de 230 120 € (parcelle CH n° 73).
- Produits financiers : les produits financiers se sont élevés à 50 302 €.
- Avance de trésorerie de la Communauté : la CPA l'a versée début 2014 pour un montant de 4 200 000 €. Elle a été remboursée fin 2014.
- Conclusion pour les produits :
 - Les produits de 2014 se sont élevés à un montant total de 280 422 € HT.
 - Dans le précédent bilan, les produits étaient prévus pour 2014 à hauteur de 935 387 € HT.

Par rapport au CRAC précédent, l'écart constaté pour les produits, de 654 965 €, provient du décalage à 2015 du second apport en nature de la CPA.

FINANCEMENT :

Les conditions de financement de l'opération sont largement modifiées pour les raisons suivantes :

- L'augmentation des dépenses liée au surcout des fouilles archéologiques (+1,5M€) .Une subvention a été sollicitée auprès de l'Etat et une optimisation du plan masse de la Z.A.C a permis de prévoir un lot supplémentaire induisant une augmentation des cessions.

Pour autant, il est nécessaire de prévoir l'augmentation de la participation de la C.P.A pour un montant de 1 M€, afin d'équilibrer le surcoût en archéologie préventive ;

Compte tenu des changements institutionnels intervenant en 2016, le concessionnaire ne pourra plus solliciter en 2016, à la différence des années précédentes, d'avance de trésorerie annuelle versée par le concédant, pour satisfaire les besoins de trésorerie temporaire.

Afin de pallier cette absence d'avance de trésorerie, il a été convenu avec le concédant que le concessionnaire souscrive en 2015 un emprunt d'un montant de 8,05 M€ d'une durée de 6 ans, à taux d'intérêt fixe de 1,5 % ;

Cet emprunt sera garanti par la Communauté du Pays d'Aix à hauteur de 80%.

Ceci a pour conséquence des frais financiers pour un montant total estimé à 490 591 €, qui constitue une dépense supplémentaire, nécessitant une augmentation de la participation du concédant de 400 000 €.

Ainsi, globalement la participation complémentaire de la C.P.A a été évaluée à 1 400 000 € afin d'équilibrer le bilan de l'opération.

Cette augmentation de la participation du concédant fait l'objet d'un avenant n°2 au contrat de concession.

LES PERSPECTIVES :

Les perspectives pour l'année 2015 sont les suivantes :

- Compléter la maîtrise foncière par l'apport en nature du terrain appartenant à la CPA CH n° 64 et par les acquisitions des terrains BRICOMARCHE, ROYERE, GUARNERI et ZADIKIAN.
- Réaliser la fouille archéologique.
- Sélectionner le maître d'œuvre des travaux d'aménagement (missions Pro-Act-Det, Aor et Visa).
- Après consultation d'entreprises, réaliser une première tranche de travaux sur le terrain DIDIER, constituée d'une voie et de divers réseaux, afin de pouvoir céder les premiers lots.
- Signer les premiers compromis de vente de lots.

BILAN GLOBAL :

- Le nouveau bilan global fait apparaître une augmentation des dépenses de 1,986 M€ et des recettes de 1,950 M€ pour les raisons évoquées précédemment.
- Le montant total des dépenses représente 16 443 287 € HT et celui des recettes 16 465 317€
- La participation de la CPA est constituée par l'apport du foncier pour une valeur de 935 387 € et l'apport en numéraire de 2 864 732 € HT soit un total de 3 800 119 € ;

Extrait certifié conforme
au procès verbal du Conseil
d'Administration de la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

Le Directeur
Jean-Louis VINCENT

CR L002 OPA Zac Burlière Trets - CRAC 2014 en € HT

Ligne	Intitulé	Bilan Approuvé	Réalisé Total	2014 Année	2015 Année	2016 Année	2017 Année	2018 Année	2019 Année	2020 Année	Bilan Nouveau	Ecart
	RESULTAT D'EXPLOITATION	58 228	-1 940 252	-282 495	-2 002 083	-3 895 841	62 485	2 797 229	2 076 695	2 966 069	-41 273	-36 199
	DEPENSES	14 456 787	3 527 519	562 916	2 907 350	5 536 536	3 586 793	311 677	148 867	123 663	16 443 287	1 986 500
1	ETUDES	13 519	23 653	10 135							23 653	10 134
2	ACQUISITIONS ET FRAIS LIES	4 607 447	3 158 059	458 698	1 395 267	54 121					4 607 447	0
3	TRAVAUX	7 867 682	38 573	1 752	1 379 853	4 775 201	3 074 055	100 000			9 367 682	1 500 000
4	HONORAIRES	986 367	65 662	18 476	64 648	519 623	308 407	11 627			969 966	-16 401
5	FRAIS DIVERS	16 636	17 735	14 043	2 769	500	498				21 502	4 866
6	PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS PUBLICS											
7	CHARGES FINANCIERES	4 091	4 091		5 000	120 000	120 750	120 750	75 750	44 250	490 591	486 500
8	REMUNERATIONS	961 045	219 746	59 813	59 813	67 091	83 083	79 300	73 117	79 413	962 445	1 400
9	Reprise TVA											
	RECETTES	14 515 015	1 587 268	280 422	905 267	1 639 695	3 649 278	3 108 906	2 225 562	3 089 732	16 465 317	1 950 302
1	CESSIONS TERRAINS ET IMMEUBLES	11 908 050				1 039 695	3 324 278	2 783 906	1 900 562	2 800 000	12 108 050	200 000
2	PARTICIPATIONS	2 400 119	1 430 120	230 120	905 267	300 000	300 000	300 000	300 000	264 732	3 800 119	1 400 000
3	SUBVENTIONS					300 000					300 000	300 000
4	AUTRES PRODUITS	100 000					25 000	25 000	25 000	25 000	100 000	0
5	PRODUITS FINANCIERS	106 846	157 148	50 302							157 148	50 302
6	REBOURSEMENTS PREFINANCEMENTS											
9	Reprise TVA											
	FINANCEMENT		4 200 000		-200 000	4 050 000		-3 000 000	-2 100 000	-2 950 000	0	0
	AMORTISSEMENTS	37 800 000	16 800 000	8 400 000	8 400 000			3 000 000	2 100 000	2 950 000	33 250 000	-4 550 000
1	EMPRUNTS (REBOURSEMENT)											
2	AVANCES (REBOURSEMENT)	21 000 000	12 600 000	4 200 000	4 200 000						8 050 000	8 050 000
3	TRESORERIE (SORTIES)	16 800 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000						16 800 000	-4 200 000
	MOBILISATIONS	37 800 000	21 000 000	8 400 000	8 200 000	4 050 000					8 400 000	-8 400 000
1	EMPRUNTS (ENCAISSEMENTS)				4 000 000	4 050 000					33 250 000	-4 550 000
2	AVANCES (ENCAISSEMENTS)	21 000 000	12 600 000	4 200 000	4 200 000						8 050 000	8 050 000
3	TRESORERIE (ENTREES)	16 800 000	8 400 000	4 200 000	4 200 000						16 800 000	-4 200 000
	TRESORERIE										8 400 000	-8 400 000
	TRESORERIE PERIODE	271 912	2 190 800	-320 118	-2 167 835	153 159	62 485	-202 771	-23 305	16 069	22 029	
	TRESORERIE CUMUL			2 190 800	22 965	176 125	238 610	35 839	12 534	28 603	22 029	

Le Conseil d'Administration approuve le présent compte rendu annuel à la collectivité modifié.

Le Directeur
Jean-Louis VINCENT

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - ZAC communautaire de la Burlière à Trets - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Approbation du compte rendu annuel à la collectivité (CRAC 2014)

Vote sur le rapport

Inscrits	89
Votants	79
Abstentions	4
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

BALDO Edouard - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - de BUSSCHERE Charlotte

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

LENFANT Gaëlle

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

20 JUL. 2015